

2019



RAPPORT DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS



D'après le code général des collectivités territoriales (articles D2224-1 et suivants), modifié récemment par le décret n° 2015-1827, les collectivités en charge du service public, de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés, ont l'obligation de présenter un « rapport annuel sur les prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés. »

**Rapport 2019 à la disposition du public au SMIEEOM Val de Cher,
dans les collectivités adhérentes et sur le site Internet**

Syndicat Mixte d'Enlèvement et d'Élimination
des Ordures Ménagères Val de Cher

Rapport présenté par M. Éric MARTELLIÈRE,
Président du SMIEEOM Val de Cher, et adopté en Comité Syndical le 14 janvier 2021.

Délibération N°1 - 2021



Préambule

Ce rapport vise un double objectif :

- **Rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet,**
- **Permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et, ce faisant, favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.**

Ce rapport est aussi un élément illustrant l'intégration de la politique « déchets » dans la politique « développement durable » de la collectivité. Il doit, ce faisant, lui permettre d'optimiser le fonctionnement et le coût du service de prévention et de gestion des déchets à travers le développement et le suivi d'indicateurs techniques et financiers.



SOMMAIRE

Table des matières

02	Préambule
03	Sommaire
04	I. PRÉSENTATION DE LA COLLECTIVITÉ
06	II. FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT
	III. INDICATEURS TECHNIQUES
	Collecte et traitement des déchets ménagers
08	3.1 - LES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES
	3.1.1 - Organisation Générale
10	3.1.2 - Tonnages
11	3.1.3 - Traitement
12	3.2 - LES OBJETS ENCOMBRANTS
	3.2.1 - Organisation générale
	3.2.2 - Bilan
13	3.3 - LES DÉCHETS VALORISABLES
	3.3.1 - Organisation générale
14	Informations pratiques
15	3.3.1.1- Le Verre
16	3.3.1.2 - Le Papier
17	3.3.1.3 - Les Emballages
18	En résumé
19	3.4 - LES DÉCHETERIES
	3.4.1 Fréquentations
20	3.4.2 Tonnages
	Synthèse des tonnages et traitements
21	IV. COMMUNICATION
	4.1 LA SENSIBILISATION
22	4.2 LES SUPPORTS
24	V. RELATIONS AVEC LES USAGERS
25	VI. EMPLOI ET CONDITIONS DE TRAVAIL
	6.1 - ORGANIGRAMME AU 31 DECEMBRE 2019
26	6.2 - TABLEAU DES EFFECTIFS
	6.3 - ABSENTEISME
27	VII. INDICATEURS FINANCIERS
	7.1 - MODALITE D'EXPLOITATION DU SERVICE
28	7.2 - BILAN ANNUEL
	7.2.1 - Les ratios
	7.2.2 - Le compte administratif 2019
30	7.2.2.1 - Fonctionnement
31	7.2.2.2 - Investissement
33	BILAN



I. PRÉSENTATION DE LA COLLECTIVITÉ

Le SMIEEOM Val de Cher (Syndicat Mixte d'Enlèvement et d'Élimination des Ordures Ménagères) est un Etablissement Public, créé en 1973, par arrêté préfectoral du 13 septembre 1973.

Il exerce depuis 1975 la gestion du service public d'élimination des déchets ménagers pour le compte des communes adhérentes, soit trente-cinq à ce jour (dont deux communes nouvelles).

Le SMIEEOM Val de Cher assure la compétence « collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés ».

Cette compétence comprend :

- La collecte en porte à porte des Ordures Ménagères Résiduelles (OMr)
- La collecte sur appel des Objets Encombrants (OE)
- La collecte et le tri des déchets valorisables en apport volontaire
- La gestion de quatre déchèteries
- Le transfert et le traitement des déchets ultimes

En plus de ces compétences statutaires, le syndicat exerce plusieurs autres missions dont :

- La mise à disposition de poubelles
- La collecte de déchets auprès d'établissements administratifs et des campings, soumis à la redevance spéciale depuis 2004 (établissements qui ne sont pas soumis à la TEOM, et qui bénéficient du service)
- La communication et la sensibilisation du public et des scolaires, au tri des déchets et à l'environnement
- La prévention en matière de production de déchets



Carte du SMIEEOM Val de Cher

Le SMIEEOM Val de Cher collecte et traite les déchets pour:

35 communes

51 845 habitants

Données INSEE



 Siège du SMIEEOM

 Déchèterie

 Centre de transfert

II. LE FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT

Le syndicat est administré par un Comité Syndical, composé de délégués élus par les Collectivités Associées, dans les conditions prévues aux articles L 5212-6 à L 5212-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à raison de :

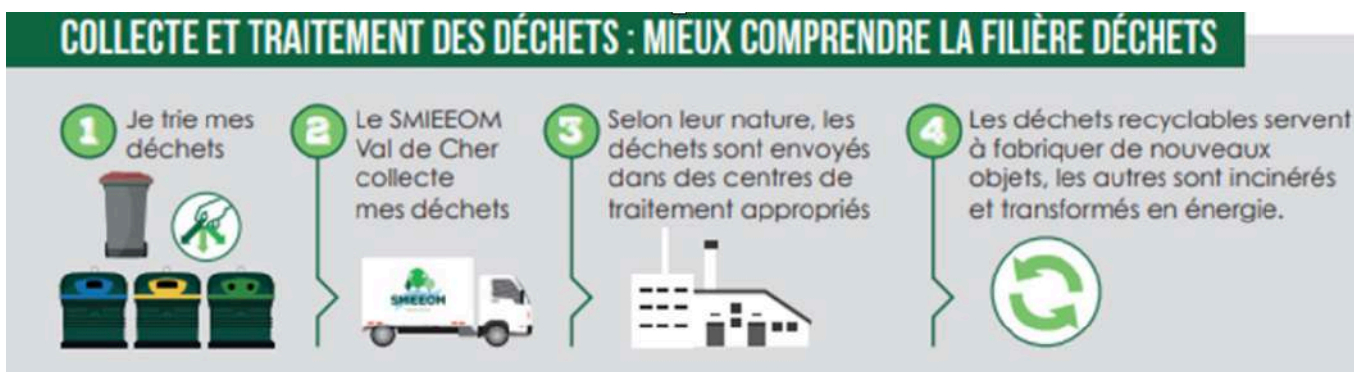
- 1 délégué titulaire
- 1 délégué suppléant par commune adhérente.

Au cours de l'année 2019, le Comité Syndical du SMIEEOM s'est réuni 6 fois pour prendre des décisions destinées à assurer la vie du syndicat et exécuter ainsi les missions qui lui ont été confiées :

- 7 février
- 12 février
- 4 avril
- 27 juin
- 10 octobre
- 10 décembre

III. INDICATEURS TECHNIQUES

Collecte et traitement des déchets ménagers



Pour l'ensemble des communes adhérentes ayant transféré les compétences « Collecte et Traitement », celles-ci sont assurées par le SMIEEOM et comprennent :

- la collecte des ordures ménagères résiduelles
- la collecte des objets encombrants
- la collecte sélective des déchets valorisables
- la gestion des déchèteries
- le traitement de l'ensemble des déchets collectés

RECAPITULATIF DES indicateurs :

	Ordures ménagères	Objets encombrants	Emballages	Papier	Verre	Déchèterie
COLLECTE						
Collecte séparée	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Collecte en Porte à porte	✓	✓				
Collecte en PAV			✓	✓	✓	✓
Population desservie	2018	collecte à la demande	51 816	51 816	51 816	51 816
	2019		51 845	51 845	51 845	51 845
TRANSFERT ET TRAITEMENT						
Tonnages annuels	2018	quantification impossible	883,360	1 028,340	2 096,620	14 807,725
	2019		1 030,500	1 034,680	2 209,280	14 612,138
Tonnages annuels	2018 ratio kg/hab		17,05	19,85	40,46	285,78
	2019 ratio kg/hab		19,88	19,96	42,61	281,84
TRANSFERT ET TRAITEMENT						
Distances parcourues en km	2018	4 084	59 758	13 133	19 298	168 371
	2019	2 825	68 313	15 213	19 621	178 161
TRANSFERT ET TRAITEMENT						
Couleur des contenants	cuve grise, couvercle bordeaux	aucun	jaune	bleu	vert	benne
Nombre de contenants	2018	aucun	236	174	201	✓
	2019	aucun	245	176	198	✓
TRANSFERT ET TRAITEMENT						
Collecte séparée	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Tonnages annuels	10 638,740	quantification impossible	600,190	820,260	2 266,060	14 612,138
Traitement	incinération ou enfouissement	recyclage et enfouissement	recyclage et enfouissement refus	recyclage et enfouissement refus	recyclage	recyclage et enfouissement

3.1 - LES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES

3.1.1 - Organisation Générale

Depuis le 1er janvier 2016, la collecte des ordures ménagères sur le territoire du SMIEEOM Val de Cher a été déléguée à un prestataire privé, la société SEPUR. Ce marché lie le syndicat à cette entreprise pour un marché de prestation d'une période de 5 ans qui prendra fin le 31 décembre 2020, renouvelable 1 fois 2 ans.

Lors de cette collecte, il est à noter que le syndicat ramasse également les déchets des professionnels (petites entreprises, artisans, commerçants), dès lors que leurs déchets sont assimilables à des déchets ménagers (en qualité et en quantité).

Seuil de collecte pour producteurs non ménagers : à ce jour, il n'existe aucun seuil au-delà duquel les déchets ne peuvent être collectés.

Le SMIEEOM assure l'achat des bacs à roulettes. Ils sont mis à la disposition des habitants par notre prestataire, la société SULO ou par un agent du syndicat, ils restent cependant la propriété du SMIEEOM Val de Cher.

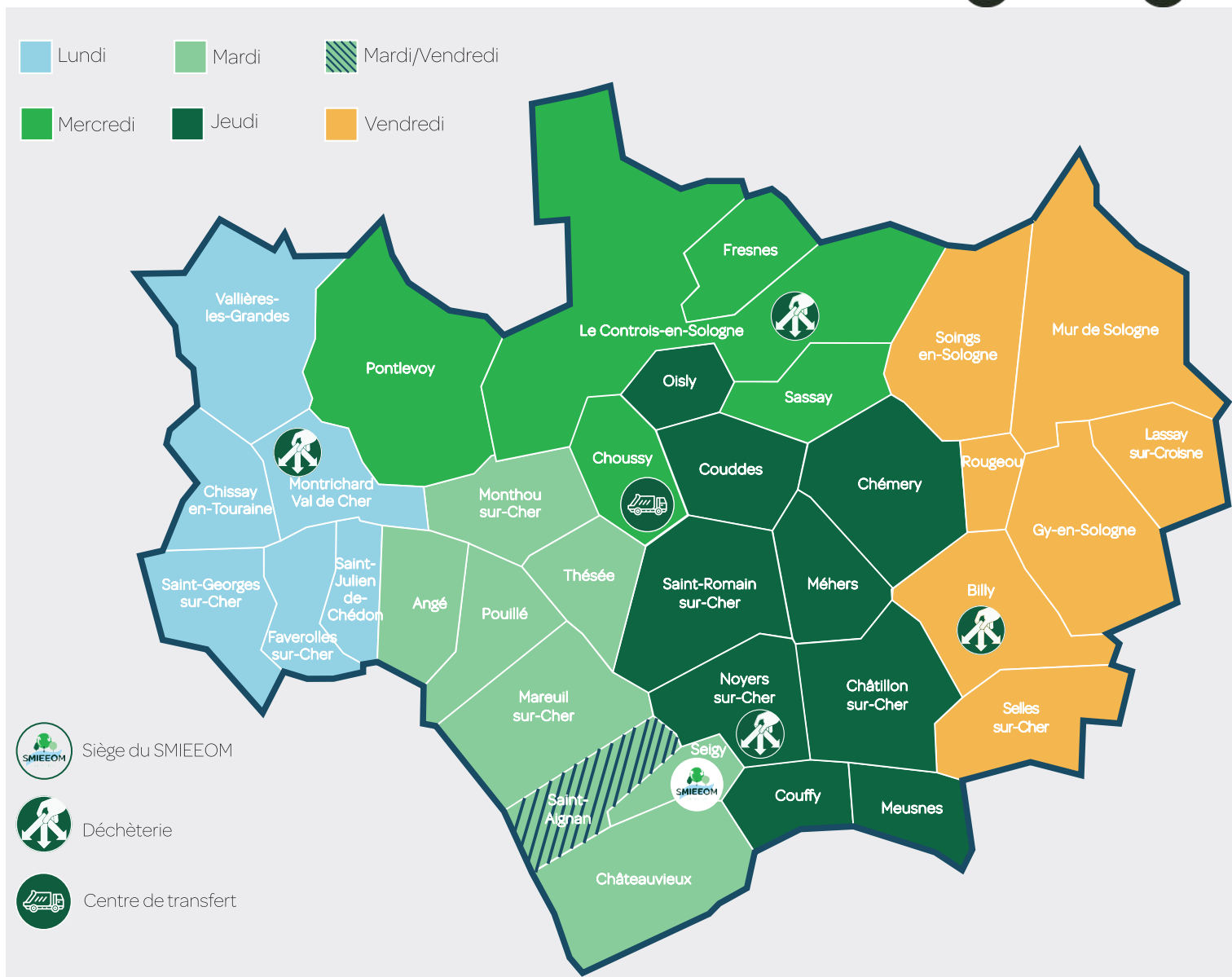
La grille de dotation, définie par le Comité Syndical, est la suivante :

- un bac de 120 L pour les foyers de 1 à 3 personnes,
- un bac de 240 L pour les foyers de 4 personnes et plus
- un bac de 340 L volume destiné aux professionnels
- un bac de 660 L volume destiné aux professionnels



JOURS DE COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES EST RÉALISÉE EN PORTE À PORTE, UNE FOIS PAR SEMAINE EXCEPTÉ SUR LA COMMUNE DE SAINT AIGNAN, QUI EST COLLECTÉE 2 FOIS PAR SEMAINE, SELON UN PLANNING HEBDOMADAIRE, 4 BENNES DE 26T ET LA MINI-BENNE DE 11T600



3.1.2 -Tonnages

LE SMIEEOM VAL DE CHER A COLLECTÉ :



2018

11 770,320 tonnes d'ordures ménagères résiduelles

**Ratio
227,16
kg/hab./an**

2019

10 731,970 tonnes d'ordures ménagères résiduelles

**Ratio
207,00
kg/hab./an**

APPLICATION DE LA R437

Conformément au règlement de collecte du SMIEEOM Val de Cher, du marché qui nous lie avec la Sté SEPUR, et à la Recommandation R437, le syndicat s'engage dans la suppression de manœuvres dangereuses, telles que :

- les marches arrières,
- la collecte bilatérale.

Des visites sur le terrain sont nécessaires pour étudier la solution la plus adaptée :

- passage de la mini-benne en sens normal de circulation,
- ou présentation des bacs roulants en point de regroupement.

Le syndicat informe les usagers, puis les mairies des changements à apporter en fonction

3.1.3 - Traitement

Le SMIEEOM Val de Cher a souhaité se regrouper avec la CC du Romorantinais et du Monestois pour réaliser le renouvellement de ce marché. Depuis le 1er août 2018, ce marché a été délégué au prestataire privé SUEZ RV Centre Ouest, basé à Montlouis, pour une durée de 78 mois, soit le 31 janvier 2025, avec possible reconduction 2 fois 1 an.

Deux traitements des déchets sont possibles :



25 %

L'ENFOUISSEMENT

Centre de Villeherviers

2 668.880 tonnes ont été
enfouies en 2019
(51,15 kg/ hab/ an)



75 %

L'INCINÉRATION

Arcante - Blois

7 969,860 tonnes ont été
incinérées en 2019
(153,72 kg/ hab/ an)

TOTAL:

10 638,740 tonnes ont
été transférées en 2019

Organisation du transfert des OMR :

Chaque benne à ordures ménagères vient déposer le produit de la collecte au Centre de Transfert de Choussy. En effet, afin d'optimiser les coûts de transport vers l'exutoire final, les déchets bruts sont déposés dans une fosse de réception de 250 m³. Cela permet aux bennes de collecte d'être opérationnelles à nouveau pour effectuer de nouvelles collectes de proximité.

Ensuite, le chargement des déchets est effectué par le personnel du syndicat, grâce au grappin sur pont roulant via un camion semi-remorque à fond mouvant alternatif (FMA). La semi-remorque, une fois remplie (en moyenne 21 tonnes par FMA), va déposer

3.2 – LES OBJETS ENCOMBRANTS

3.2.1 - Organisation générale



Le SMIEEOM Val de Cher, par délibération du 19 juin 2017, n° 30-2017, a souhaité mettre en place un nouveau service, qui a été expérimenté du 1er octobre à décembre 2017 : une collecte en porte à porte sur appel de l'utilisateur, plus ciblée.

Pour ce faire, le syndicat a contractualisé avec un organisme d'insertion du territoire, « l'Association Interval », ce qui a permis également de développer un service à la personne tout en favorisant l'emploi local. L'Association Interval a mis à disposition une équipe deux jours par semaine, à deux périodes de l'année.

Le SMIEEOM Val de Cher a réalisé :

**17 jours
de collecte**

**256
interventions**

**2825 kms
parcourus**

Les flux les plus collectés sont les meubles, les déchets volumineux, l'électroménager et la ferraille. Il n'est malheureusement pas possible de quantifier ces apports.

Les objets encombrants, ainsi collectés, ont intégré les filières de traitement adaptées, et seront, autant que faire se peut, recyclés.

3.3 – LES DÉCHETS VALORISABLES

3.3.1 - Organisation générale



Colonnes de Chemery

Depuis le 1er juillet 2018, la collecte et le tri des déchets valorisables sur le territoire du SMIEEOM Val de Cher ont été délégués à un prestataire privé, la société SOCCOIM SAS. Ce marché lie le syndicat à cette entreprise pour une période de 78 mois, qui prendra fin le 31 janvier 2025, renouvelable 2 fois 1 an.

La collecte s'effectue par apport volontaire pour les trois flux. La collecte du verre est effective depuis 1983, celle du papier et des emballages depuis 2002.

En ce sens, le SMIEEOM Val de Cher a mis en place des « ECO POINTS » qui se composent, au minimum, de trois colonnes d'apport volontaire (verre, papier et emballage).

Le SMIEEOM Val de Cher dispose également de colonnes à verre isolées (salle des fêtes, aire d'accueil gens du voyage, camping...), ainsi que d'emballages et de papier (école, collège, restaurant scolaire, maison de retraite).

La collecte est réalisée par des camions bennes équipés d'une grue.

Lors de la collecte des emballages du début de semaine, les chauffeurs réalisent un relevé du taux de remplissage des colonnes des autres flux, ce qui permet d'organiser les collectes papier et verre pour la fin de semaine en fonction des priorités. Certaines colonnes emballages, implantées à des points stratégiques, et à forte fréquentation, sont collectées le vendredi.

Le saviez-vous?



LE SYNDICAT
INSTALLE
1 COLONNE POUR
300 HABITANTS

INFORMATIONS PRATIQUES



**J'apporte les emballages
(vidés et raclés, avec les bouchons)
aux colonnes de tri jaunes**



➔ Bouteilles et
flacons plastiques



➔ Emballages métalliques



➔ Emballages cartonnés



**J'apporte le papier aux
colonnes de tri bleues**



➔ Et les journaux, magazines,
publicités, enveloppes brunes
et blanches



**J'apporte le verre
et les bocaux aux
colonnes de tri vertes**



Sans les **bouchons**
ni les **couvercles**

3.3.1.1- Le Verre

LA COLLECTE

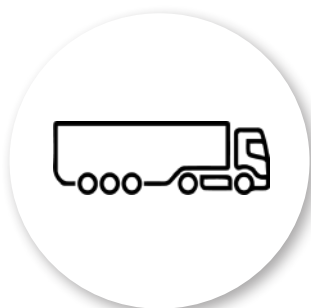


Pour permettre la collecte du verre, le syndicat dispose de **198 colonnes d'apport volontaire** réparties sur l'ensemble de son territoire.

Les administrés du syndicat ont permis la collecte de **2 209,280 tonnes de verre**.

Ratio
42,61
kg/hab./an

LE TRANSFERT



Le verre est acheminé vers une plateforme bétonnée et étanche localisée sur le centre de transfert de Choussy. Le chargement du verre est réalisé par le personnel du syndicat.

En 2019, **2 266,060 tonnes de verre** ont été acheminées vers les unités de recyclage de Verallia à Andrézieux-Bouthéon (42) ou à Champforgeuil (71), le transport est pris en charge par Verallia. Cette différence s'explique par l'apport de professionnels directement sur la plateforme.

LE TRAITEMENT



Le verre subira les différentes étapes de recyclage :

Un tri élimine les métaux ferreux ou non-ferreux (acier, aluminium...).

Un tri optique au laser identifie et extrait les matériaux infusibles.

Un soufflage permet d'extraire les éléments légers : les bouchons, le papier.

Le verre est ensuite transformé en calcin, calibré à la demande des verriers pour refaire des emballages en verre.



La seule limite au recyclage du verre est la couleur. En France, la collecte est organisée en mélange et est composée de verre de couleurs différentes : vert, brun, incolore.

3.3.1.2 - Le Papier

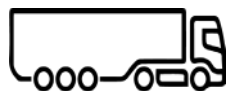
LA COLLECTE



Pour permettre la collecte du papier, le syndicat dispose de **176 colonnes d'apport volontaire** réparties sur l'ensemble de son territoire.

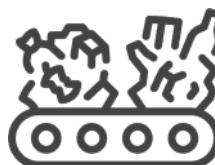
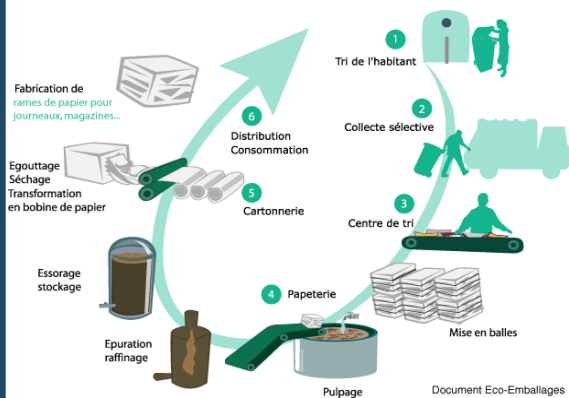
Les habitants du territoire ont permis la collecte de **1 034,680 tonnes de papiers**.

Ratio
19,96
kg/hab./an



LE TRANSFERT

Une fois collecté, le papier est acheminé vers le **centre de tri de Mur-de-Sologne**. Après tri, il sera récupéré, en vrac, par un papetier pour subir les différentes étapes de recyclage :



LE TRAITEMENT

En 2019, **871,300 tonnes de papier** ont été acheminées vers l'unité de recyclage de LA CHAPELLE DARBLAY à Grand Couronne (76), le transport est pris en charge par UPM.

Depuis le 1er juillet 2013, le gros de magasin (documents sous pochette plastique, catalogues à couverture en carton, enveloppes Kraft...) est valorisé. Ce qui représente un certain nombre de tonnes qui est détourné du refus de tri des papiers :

- en 2019 : 82,073 tonnes
- en 2018 : 45,621 tonnes

Cette année, le refus de tri des papiers est de 5,65 % contre 4,80 % en 2018.

3.3.3 - Les Emballages

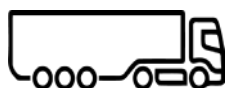
LA COLLECTE



Pour permettre la collecte des emballages, le syndicat dispose de **245 colonnes d'apport volontaire** réparties sur l'ensemble de son territoire.

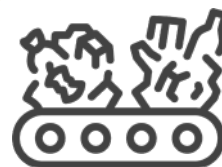
Les habitants du territoire ont permis la collecte de **1 030,500 tonnes d'emballages**.

Ratio
19,88
kg/hab./an



LE TRANSFERT

Une fois collectés, les emballages sont acheminés vers le **centre de tri de Mur-de-Sologne**. Les différents emballages sont triés et séparés par matériaux (aluminium, acier, briques, plastiques, cartons).



LE TRAITEMENT

Ces matériaux sont expédiés vers leur propre filière de valorisation pour subir les différentes étapes de recyclage. Le transport de ces déchets est pris en charge par les repreneurs.

En 2019, ce sont **586,506 tonnes** qui ont été acheminées vers:

Matières	Repreneurs agréés	Tonnages livrés aux filières de recyclage		
		2018	2019	Diff en %
Acier	ARCELOR PACKAGING	77,938	90,840	16,55
Aluminium	RECOVCO AFFIMET	6,798	4,856	-28,57
Plastiques	VALORPLAST	190,858	192,233	0,72
	PET clair	108,280	119,964	10,79
	PET foncé	39,350	25,692	-34,71
	PEHD	43,228	46,577	7,75
Cartons d'emballage	EUROPAC	207,160	265,274	28,05
Briques alimentaires	REVIPAC	51,054	33,303	-34,77
TONNAGE REPRI		533,808	586,506	9,87

En résumé

En cumulant l'ensemble des tonnages des déchets recyclables :

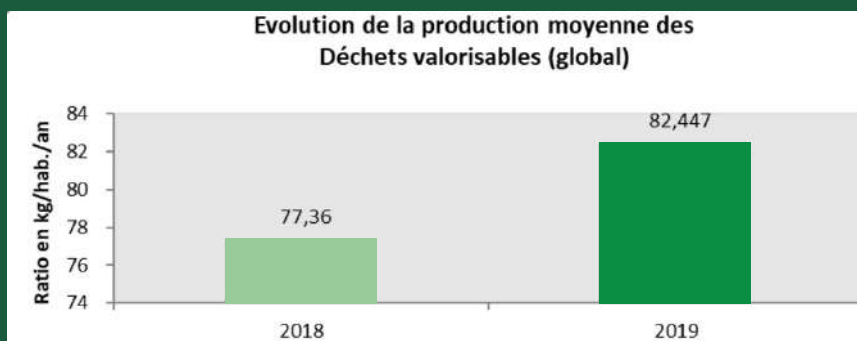
Sur 2 209,280 tonnes de verres collectés

Sur 1 034,680 tonnes de papiers collectés

Sur 1 030,500 tonnes d'emballages collectés



Le SMIEEOM Val de Cher a collecté **4 274,460 tonnes** de déchets valorisables, ce qui représente 82,447 kg/hab./an, dont **3 808,681 tonnes ont été valorisées.**



La collecte globale sur le territoire du SMIEEOM Val de Cher

Ordures ménagères en porte à porte : **10 731,970**

Déchets recyclables en apport volontaire : **4 274,460**



3.4 - LES DÉCHÈTERIES



Depuis le 1er janvier 2016, l'exploitation des déchèteries a été séparée en 4 lots, échéance 31/12/2020 :

Lot 1 – Gardiennage par le prestataire PACIFIC SERVICE

Lot 2 – Transport et traitement du carton, du bois, du tout-venant, des végétaux et des gravats sur les quatre sites par le prestataire SOCCOIM SAS.

Lot 3 – Transport et traitement de la ferraille sur les quatre sites par le prestataire SOCCOIM SAS

Lot 4 – Transport et traitement des Déchets Diffus Spécifiques sur les quatre sites par le prestataire BS Environnement

3.4.1 Fréquentations

Le tableau ci-dessous présente la fréquentation annuelle pour chaque site :

Nombre d'entrées	2018	2019	Différence	Evolution %
	Déchèteries fixes			
Billy	22 820	26 169	3 349	14,68
Contres	27 154	27 812	658	2,42
Montrichard	42 362	45 964	3 602	8,50
Noyers sur Cher	28 904	26 842	-2 062	-7,13
TOTAL	121 240	126 787	5 547	4,58
	Déchèteries mobiles			
Lassay s/Croisne	183	0	-183	-
Mur de Sologne	581	437	-144	-24,78
Saint Aignan	0	359	359	-
TOTAL	764	796	32	-



3.4.2 Tonnages

Le SMIEEOM Val de Cher a collecté dans ses déchèteries **14 612,138** tonnes de déchets.

Ratio
281,897
kg/hab./an

Synthèse des tonnages apportés en déchèterie et mode de traitement

Tonnage collecté pour chaque flux collecté en déchèteries, soit dans le cadre de marché, ou de collectes réalisées par les éco-organismes en contrat avec le syndicat.

Type de déchets	Repreneurs	Eco organismes	Traitement	Recettes ou soutien financier	2018		2019		Evolution %
					Tonnages collectés	Ratio kg/hab.	Tonnages collectés	Ratio kg/hab.	
Tout venant	SOCCOIM		Enfouissement	non	4 035,540	77,882	4 176,320	80,569	3,49
Gravats	SOCCOIM		Enfouissement	non	3 505,420	67,651	3 110,690	60,011	-11,26
Déchets Verts	SETRAD		Recyclage	non	3 565,800	68,817	3 361,470	64,849	-5,73
Ferrailles	SOCCOIM		Recyclage	oui	652,500	12,593	722,060	13,930	10,66
Cartons	SOCCOIM		Recyclage	oui	525,720	10,146	541,880	10,454	3,07
Bois	SOCCOIM		Recyclage	non	990,760	19,121	907,970	17,517	-8,36
Déchets Diffus Spécifiques	BS Environnement	ECO-DDS	Recyclage, valorisation	oui	124,607	2,405	150,076	2,895	20,44
Déchet d'Equipement Electrique Electronique	ECO-SYSTEMES	OCAD3E	Réutilisation, recyclage, valorisation	oui	507,753	9,799	537,465	10,369	5,85
Ampoules/néon	RECYLUM		Recyclage, valorisation	oui	1,214	0,023	1,618	0,031	33,28
Pneus	MEGA PNEUS 37	ALIAPUR	Réutilisation, recyclage, valorisation	non	34,540	0,667	31,160	0,601	-9,79
	MEGA PNEUS 37		Valorisation	non	18,040	0,347	19,640	0,379	8,87
Textiles	LE RELAIS	ECO TLC	Réutilisation, recyclage, valorisation	oui	37,444	0,723	42,762	0,825	14,20
Déchet d'Elément d'Ameublement	ECO-MOBILIER	ECO-MOBILIER	Réutilisation, recyclage, valorisation	oui	805,240	15,540	1 004,400	19,377	24,73
Piles	COREPILE	COREPILE	Recyclage, valorisation	non	2,447	0,047	3,138	0,061	28,24
Cartouches d'encre	LVL		Recyclage, valorisation	non	0,459	0,009	1,042	0,020	127,02
Radiographie	Rhones Alpes Argent		Recyclage, valorisation	non	0,241	0,005	0,447	0,009	85,48
TONNAGE GLOBAL COLLECTÉ EN 2019					14 807,725	285,775	14 612,138	281,897	-1,32

IV – COMMUNICATION

4.1 La sensibilisation

Des actions ont permis de sensibiliser les usagers de nos services, du plus petit au plus grand, en passant de la sensibilisation, à la collecte des déchets laissés dans la nature, à la réutilisation de matière, au geste final : le tri des déchets ...

Voici une rétrospective de certaines actions :

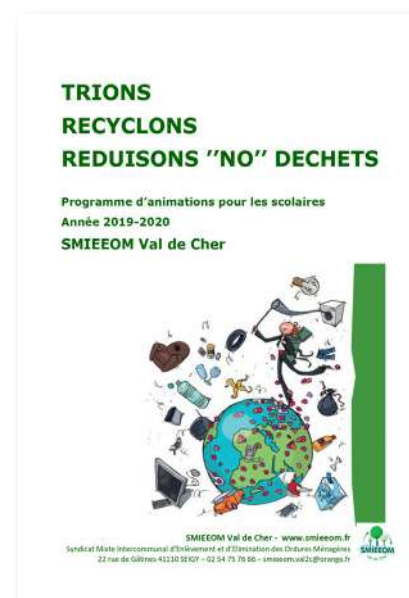
Public	Actions	Nbre de personnes touchées	Nbre interventions	Tonnages
Scolaire	Tournée théâtre	1 300	12	-
Scolaire	Interventions écoles	2 394	81	-
Scolaire	Opérations propreté	1 035	7	-
Tout public	Journées propreté	237	9	7,480
Tout public	Participation événements associatifs	130	4	-
	ESTIMATION	5 096	113	7,480

Pour insuffler des gestes responsables dès la plus jeune enfance, notre service communication propose :

- **des pièces de théâtre**, porter un message fort par le ludique

- **des ateliers en milieu scolaire et récréatif :**

- Décorer sa boîte de tri
- Poubelle de tri
- Atelier de papier recyclé
- Dégradation des déchets
- Diminuer sa production de déchets
- Fabriquer une éponge Tawashi



Pour consolider les efforts de Monsieur « Tout le Monde », des actions de sensibilisation sont organisées, telles que :

- **des journées propreté** (accompagnement des communes ou associations en mettant à disposition du matériel, des stands d'information)
- **la participation à des évènements associatifs locaux**
- **la participation à l'opération Label « Eco-défis »**, lancée par la CC Val de Cher Controis en partenariat avec la Chambre des métiers et de l'Artisanat, il a été proposé aux artisans, commerçants ou restaurateurs de réaliser des défis pour préserver l'environnement. 30 professionnels ont répondu à l'appel ...

Contrôle qualité

Un ambassadeur de tri a rejoint l'équipe du syndicat pour réaliser **des contrôles sur la qualité du tri, rencontrer les usagers, expliquer la nécessité de trier les déchets** et de les apporter aux colonnes de tri.

4.2 Les supports

La Charte Graphique

Dans le courant de l'année, des travaux de modernisation de la charte graphique du syndicat ont permis de réaliser :



la modernisation du logo



la création d'une nouvelle charte graphique



la création d'un univers graphique repérable sur les supports de communication



Les sacs de pré-tri

3 Eco du Tri ont été réalisés et distribués en toutes boîtes en mai (8 pages), septembre et décembre 2019 (4 pages)



Les stop-pub



La communication évolue ... Le syndicat s'invite dans les médias !



Le site internet est mis régulièrement à jour en fonction des actualités du syndicat. Ainsi chaque internaute peut trouver des informations sur le tri, les horaires de déchèterie, télécharger des documents ...



La création de la Newsletter « Le SMIEEOM vous informe » à raison de 2 envois par mois, il suffit juste de s'y inscrire ...



La création de la chaîne YOUTUBE : Le SMIEEOM

Une présence dans la presse locale toujours active !

Le SMIEEOM Val de Cher continue son partenariat avec la presse locale, notamment La Nouvelle République, le Petit Solognot, et a élargi son action en réalisant des insertions dans les journaux tels que la Renaissance et la Brise.

DE LA SENSIBILISATION

CONTRÔLE DU CONTENU DES POUBELLES avant la collecte...

LE PREMIER JOUR de leur VIE

BESOIN DE VOUS SÉPARER D'UN APPAREIL ÉLECTRIQUE ?

Opération propreté : l'exemple des jeunes

Les jeunes ont ramassé 260 litres de déchets.

Échange intergénérationnel autour du recyclage

Un échange intergénérationnel autour du recyclage.

DES RETOURS D'EXPÉRIENCE

UNE INFORMATION DÉDIÉE AUX COMMUNES ADHÉRENTES

Matériau	Recyclable	Non recyclable
Verre	OUI	NON
Papier	OUI	NON
Carton	OUI	NON
Plastique	OUI	NON
Métal	OUI	NON
Électronique	OUI	NON
Textile	OUI	NON
Bois	OUI	NON
Verre cassé	NON	OUI
Plastique dur	NON	OUI
Polystyrène	NON	OUI
Caoutchouc	NON	OUI
Matériaux divers	NON	OUI

V. RELATIONS AVEC LES USAGERS

En 2019, le syndicat a reçu un nombre indéfini d'appels des administrés ou des mairies concernant les sujets suivants :

- **des demandes de dotation en bacs** (nouveaux arrivants, modification de la composition familiale, casse, vol...), qui sont directement saisies sur l'extranet de notre prestataire, qui réalise les mouvements à effectuer une fois tous les quinze jours – le mardi.



- **des réclamations, des appels téléphoniques d'usagers** ou des mairies qui sont transmises à nos prestataires de collecte par l'intermédiaire du téléphone, internet ou extranet

- **des interrogations de nos usagers**: horaires déchèteries, date de collecte des objets encombrants, explication du système de tarification, consignes de tri...

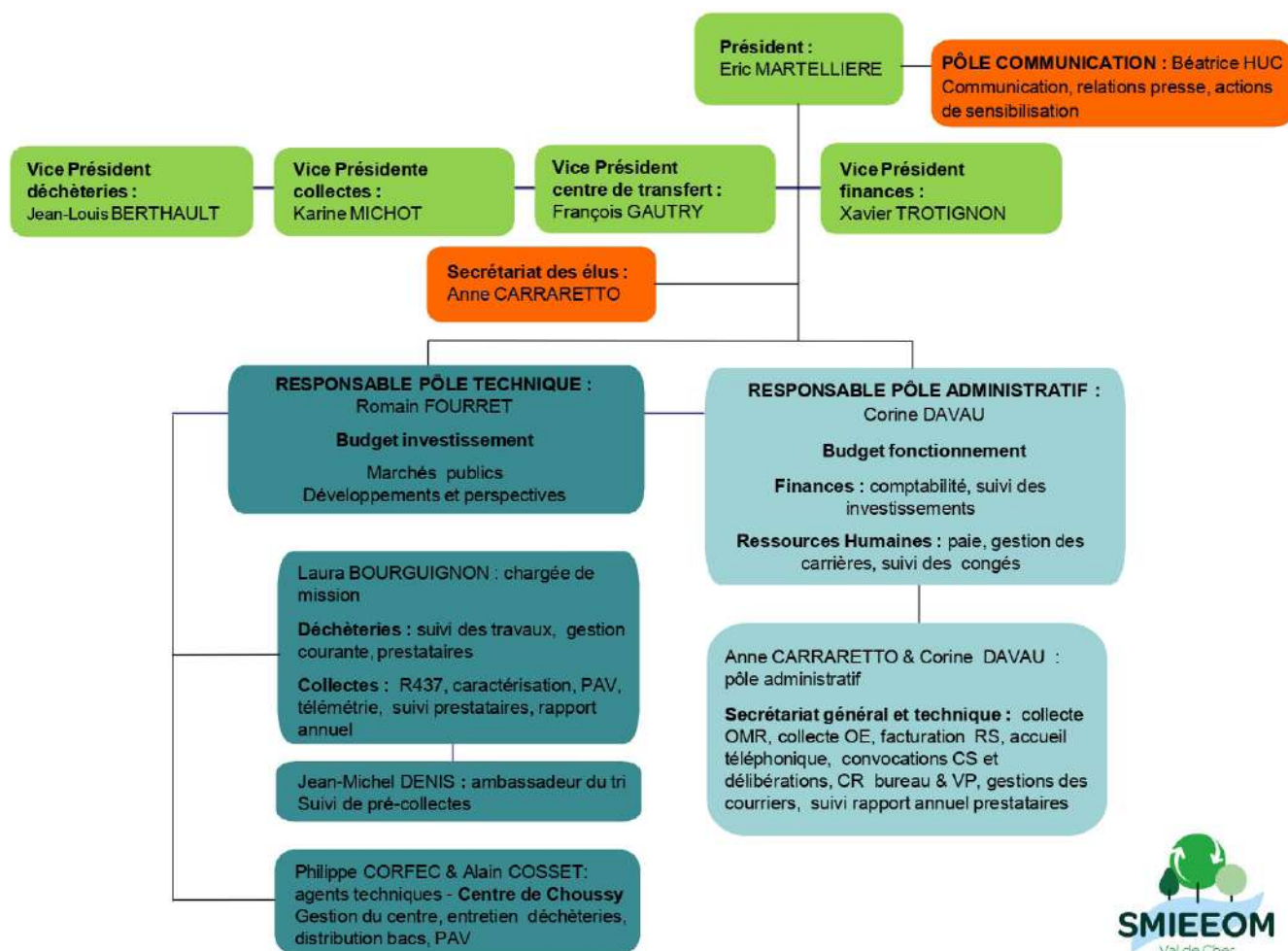
- **des usagers de la nouvelle formule de la collecte des objets encombrants**, pour obtenir des informations, les dates de collecte, et prendre rendez-vous,

- **les gardiens de déchèterie nous appellent** pour procéder au retrait des bennes à pneus Aliapur, des bennes Eco Mobilier, des déchets diffus spéciaux, ou pour signaler des dysfonctionnements,

- **des prestataires** qui remontent des anomalies rencontrées sur le terrain
 - **de collecte des ordures ménagères** (présentation de bacs verts, stationnement gênant, routes barrées, présence de vrac, demande d'aménagement pour le retournement de bennes ...)
 - **de collecte des PAV** : casse sur colonnes, problèmes rencontrés sur collecte, délai de mise à disposition de nouvelles colonnes, ...
 - **de collecte des OE** : présence de déchets non conformes, sortis après passage ...

VI – EMPLOI ET CONDITIONS DE TRAVAIL

6.1 – Organigramme au 31 décembre 2019



6.2 – Tableau des effectifs

Emplois	Effectifs				Statuts		Age					Sexe	
	Effectif au 31/12/18	Départ 2019	Arrivée 2019	Effectif au 31/12/19	FPT*	Contractuel	< à 30	30 à 45	> à 45	Temps complet	Temps non complet	M	F
Ingénieur	1			1	1			1		1		1	
Rédacteur	0		1	1	1			1		1			1
Adjoint administratif	2	1	1	2	1	1	1		1	2			1
Adjoint technique (centre de transfert)	2			2		2			2	2		2	
Etudiante	1	1		0									1
Attachée - chargée de communication	1			1		1			1		1		1
Ambassadeur de tri	0		1	1		1			1	1		1	
TOTAL EMPLOIS	7	2	3	8	3	5	1	2	5	7	1	4	4

6.3 – Absentéisme

Absentéisme	Total 2014	Total 2015	Total 2016	Total 2018	Total 2018	Total 2019
	en jours	en jours	en jours	en jours	en jours	en jours
Arrêt maladie	25	42	25	19	40	17
Arrêt Longue Maladie (arrêt supérieur à 3 mois)	0	0	0	0	0	0
Mi-temps thérapeutique	0	0	0	0	0	0
Abs. enfant malade	22	12	7	1,5	0	0
Abs. pour évènement familiaux	0	0	0	2	4	0
Arrêt de travail	3	0	0	0	2	33
Grève	0	0	0	0	0	0
TOTAL JOURS D'ABSENCE	43	54	32	22,5	46	50



VII – INDICATEURS FINANCIERS

7.1 - Modalités d'exploitation du service

L'exploitation du service d'enlèvement et d'élimination des ordures ménagères s'effectue dans le cadre de marchés publics de service :

Date marché	Lot	Désignation	Prestataire	Durée en mois	Date fin
MARCHE FONCTIONNEMENT DU SERVICE A L'USAGER					
OMR					
01/01/2016		Collecte des OMR	SEPUR	60 **	31/12/2020
MARCHE EXPLOITATION DES 4 DECHETERIES					
01/01/2016	Lot n°1	Gardiennage	PACIFIC SERVICES	60 **	31/12/2020
01/01/2016	Lot n°2	Transport et traitement du carton, du bois, tout-venant, végétaux et gravats	SOCCOIM	60 **	31/12/2020
01/01/2016	Lot n°3	Transport et traitement de la ferraille	SOCCOIM	60 **	31/12/2020
01/01/2016	Lot n°4	Transport et traitement des Déchets Diffus Spécifiques	BS Environnement	60 **	31/12/2020
DECHETS VERTS					
14/03/2015		Traitement et évacuation des déchets verts du Centre de Transfert de Choussy	SETRAD	48	14/03/2019
15/03/2019		Traitement et évacuation des déchets verts du SMIEEOM présents sur le site de Choussy	SETRAD	48**	14/03/2021
GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC LA CC DU ROMORANTINAIS ET DU MONESTOIS					
OMR					
01/08/2018		Stockage, transport et transport des OMR	SITA	78 **	31/01/2025
APPORT VOLONTAIRE					
01/08/2018	Lot n° 2	Collecte et tri des emballages et des papiers ménagers sur les 2 territoires	SOCCOIM	78*	31/01/2025
02/08/2018	Lot n° 3	Collecte et transfert du verre sur les 2 territoires	SOCCOIM	78*	31/01/2025
MARCHE DE FOURNITURES					
APPORT VOLONTAIRE ENTERRE					
novembre-17		Fourniture, pose et maintenance de colonnes enterrées (marché à bon de commandes - maximum 700 000 € ht)	Plastic Omnium	48	novembre-21

* marché renouvelable 2 fois 1 an

** marché renouvelable 1 fois 2 ans



7.2 – Bilan annuel

7.2.1 - Les ratios

Dépenses réelles de
fonctionnement/population :

108,60 €

Recettes réelles de
fonctionnement/population :

113,24 €

Dépenses d'équipement
brut/population :

16,59 €

7.2.2 - Le compte administratif 2019

7.2.2.1 - Fonctionnement

	Mandats et titres émis en €	Résultat reporté N-1 en €	Cumul Section en €
DEPENSES	5 630 730,60		5 630 730,60
RECETTES	5 870 885,61	951 378,88	6 822 264,49

Les dépenses de fonctionnement

Elles sont constituées de :

Libellés	Mandats 2018 émis en €	Mandats 2019 émis en €	Evolution %
	Dépenses réelles		
Charges à caractère général	4 964 277,40	4 618 663,05	-6,96
Autres charges de gestion courante	38 277,78	38 556,64	0,73
Charges du personnel	312 864,97	365 526,44	16,83
Charges financières	26 577,43	11 826,16	-55,50
Charges exceptionnelles		31 252,00	
	Dépenses d'ordre		
Opération d'ordre (immobilisation)	460 642,75	564 906,31	22,63
TOTAL	5 802 640,33	5 630 730,60	-2,96

Rémunération des prestataires

La rémunération des prestations, assurées par SOCCOIM SAS, PACIFIC SERVICE, SEPUR, BS Environnement représente **93,11 %** (94,36 % en 2018) des dépenses de fonctionnement (charges à caractère général).



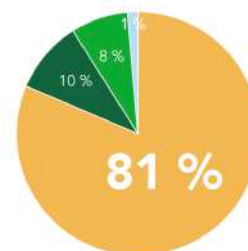
	Montant des prestations 2018 en €	Montant des prestations 2019 en €	Evolution %
Collecte des OMR	1 735 513,26	1 614 979,47	-6,95
Transfert et traitement des déchets ultimes	1 096 216,49	889 455,02	-18,86
Collecte et tri des déchets valorisables	714 402,74	694 366,59	-2,80
Emballage	519 374,94	510 016,83	-1,80
Verre	91 378,30	94 052,10	2,93
Papier	103 649,50	90 297,66	-12,88
Traitement et Evacuation des Déchets verts du Centre de transferts de Choussy	39 727,01	26 625,76	-32,98
Exploitation des déchèteries	1 098 645,25	1 074 883,60	-2,16
Gardiennage	142 653,11	148 465,73	4,07
Transfert et traitement des déchets	855 057,94	815 479,49	-4,63
Transport Ferraille	25 606,68	27 330,54	6,73
Transport et traitement des DDS	58 388,65	65 337,40	11,90
Collecte et traitement des huiles usagées	2 334,53	2 593,00	11,07
Déchèteries mobiles (Lassay et Mur)	10 332,12	10 734,33	3,89
Transport et traitement des pneus non conforme	4 272,22	4 943,11	15,70
TOTAL	4 684 504,75	4 300 310,44	-8,20



Les recettes de fonctionnement

Le financement est assuré par une ressource fiscale propre la **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)** basée sur le foncier bâti. Elle représente 81,36 % (79,35 % en 2018) des recettes.

● TEOM
● Produits de services
● Dotations et subventions
● Autres



En outre, le financement est assuré par :

- ✓ le versement des soutiens des Eco-organismes,
- ✓ la vente des matériaux recyclables,
- ✓ la Redevance Spéciale...

Libellés	Titres 2018 émis en €	Titres 2019 émis en €	Evolution en %
Opérations entre sections transférées	-	3 909,00	-
Atténuations de charges	-	142,68	-
Produits des services :	619 589,56	567 670,64	-9,15
Redevance spéciale	310 136,92	295 273,94	-5,03
Facturation apport des professionnels en déchèteries	12 546,50	13 334,00	5,91
Produits ventes des matériaux :	296 906,14	257 862,70	-15,14
VERRES (St Gobain Emballages)	50 639,57	54 716,90	7,45
PAPIER (UPM La Chapelle d'Arblay)	92 138,02	70 830,72	-30,08
CARTON (Smurfit /Europac)	59 947,46	38 707,09	-54,87
FLACONNAGES PLASTIQUES (Valorplast)	44 935,07	42 713,16	-5,20
ALUMINIUM (Refeal Affimet)	3 290,74	1 730,83	-90,12
ACIER (Arcelor Packaging)	10 071,72	11 049,23	8,85
DECHETERIE (carton)	32 243,76	35 831,64	10,01
FERRAILLE (Véolia propreté)			
Apports au centre de transfert (DV,...)	2 839,80	2 282,70	-24,41
Location broyeur	800,00	1 200,00	33,33
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	4 664 502,01	4 776 610,00	2,35
Dotation et subventions	494 910,93	444 782,84	-11,27
Soutiens des Eco-organismes:	494 910,93	440 591,44	-12,33
ECO EMBALLAGES	419 635,35	309 563,78	-35,56
ECOFOLIO (papier)	-	55 879,52	-
OCAD3E (déchets électriques)	36 826,59	39 658,29	7,14
ECO TLC (textiles)	-	5 043,30	-
ECO DDS	773,79	6 711,75	88,47
ECO MOBILIER	36 675,20	23 734,80	-54,52
FCTVA	-	4 191,40	-
Produits de gestions courantes	49 516,80	49 514,25	-0,01
Produits financiers	629,93	179,68	-250,58
Produits exceptionnels	49 010,63	28 076,52	-74,56
RECETTES REELLES ANNUELLES DE FONCTIONNEMENT	5 878 159,86	5 870 885,61	-0,12

7.2.2.2 – Investissement

	Mandats et titres émis en €	Résultat reporté N-1 en €	Restes à réaliser à reporter N+1 en €	Cumul section en €
DEPENSES	859 883,69		91 998,00	951 881,69
RECETTES	763 917,22	53 497,26		817 414,48

Les recettes d'investissement

Libellés	Titres 2018 émis en €	Titres 2019 émis en €
Emprunts	299 700,00	31 252,00
Subventions		
Remboursement CAB	13 153,30	10 690,14
FCTVA/excédent de fonct. Capitalisé	52 096,88	72 901,52
Opérations d'ordre	460 642,75	564 906,31
Opérations pour compte de tiers	96 974,70	84 167,25
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	922 567,63	763 917,22



Les dépenses d'investissement

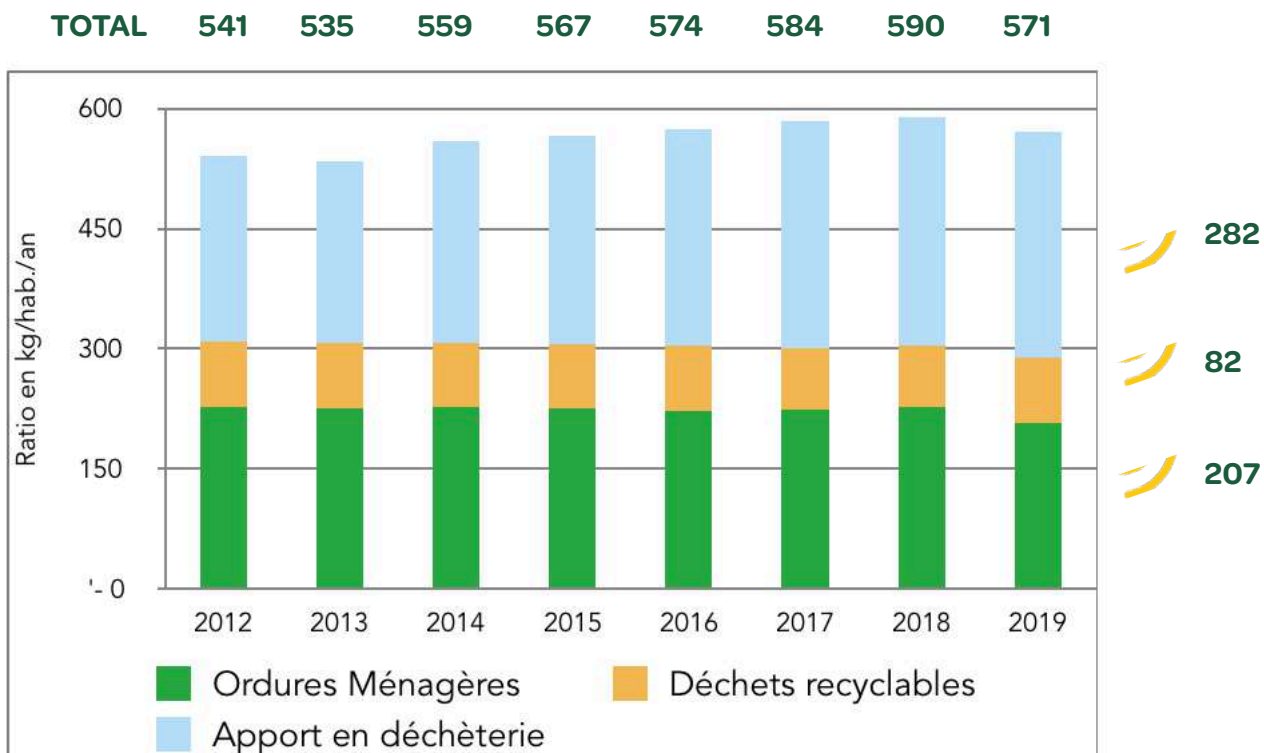
Libellés		Mandats émis 2018 en €	Mandats émis 2019 en €
Immobilisations Corporelles et non corporelles			
Par opération d'équipement		897 789,77	859 883,69
10001	Acquisition de poubelles	70 312,44	72 862,20
	bacs OMR	36 795,60	60 245,40
	bacs OMR Ouchamps	21 134,64	0,00
	composteurs	2 902,20	0,00
	corbeilles TOTEM	0,00	0,00
	sacs de pré-tri	9 480,00	12 616,80
10002	Acquisition colonnes	7 952,40	11 808,00
	panneaux et autocollants PAV	0,00	11 808,00
	colonnes mobiles (pour manifestations)	7 952,40	0,00
10009	Bureaux administratifs	40 632,16	16 461,60
	logiciel	1 609,20	1 711,80
	réparation de 3 rideaux - motorisation	4 764,00	0,00
	films	9 660,00	4 800,00
	véhicule SEAT ATECA	24 598,96	0,00
			9 949,80
10010	Déchèteries	89 958,26	275 868,70
	travaux quai	54 438,00	0,00
	caméras	12 140,26	0,00
	achat 2 containers maritimes D3E	7 980,00	0,00
	achat 2 bennes SIAAM	1 000,00	0,00
	audit des 4 déchèteries	14 400,00	0,00
	terrain Contres (acquisition et études)		136 304,00
	installation et agencement divers		139 564,70
10011	Centre de transfert	454 872,67	166 520,12
	matériel et outillage technique	4 359,60	6 145,80
	véhicules	39 329,52	-
	broyeur et remorque	36 138,00	-
	bungalows	28 800,00	-
	mur soutènement	3 000,00	-
	caméras	10 015,76	-
	étude centre de transfert gravitaire	8 481,60	113 751,60
	dessouchage et reprofilage terrain	6 976,80	-
	extension des hangars	317 771,39	-
	logiciel de pesée		2 494,80
	subvention réfection route		30 000,00
	pont roulant		9 554,04
	volets bungalow		4 573,88
10013	Point apport volontaires enterrés	234 061,84	201 900,87
	colonnes enterrées	234 061,84	201 900,87
Opérations pour compte de tiers		96 974,70	84 167,25
Opérations d'ordre de transfert		-	3 909,00
Emprunts		226 934,80	187 413,55
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		1 221 699,27	1 135 373,49

BILAN

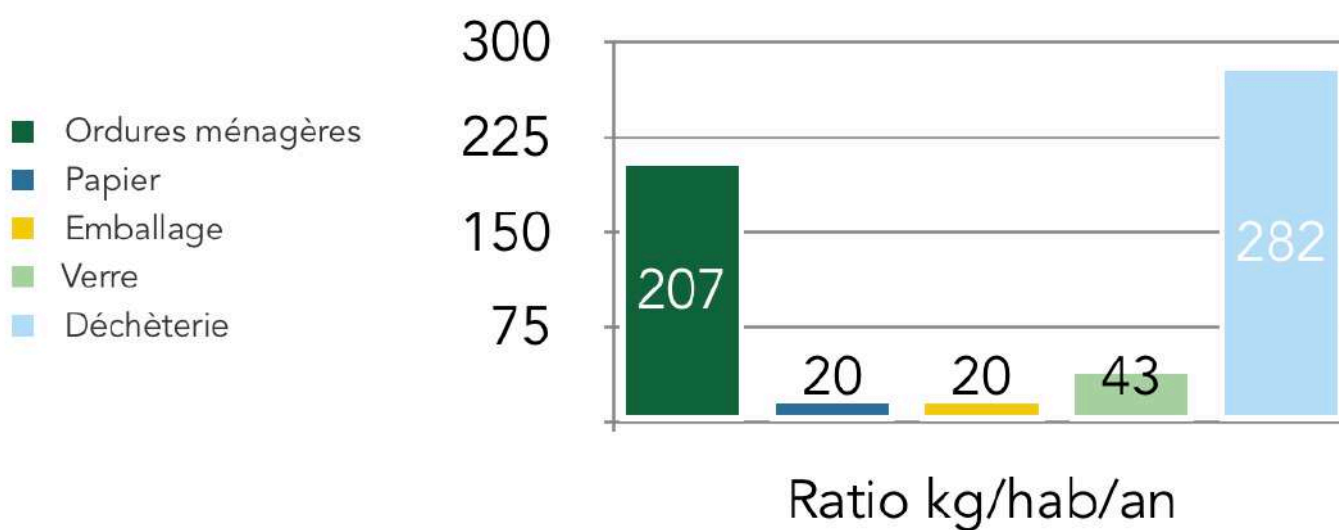


Type de déchets	Tonnages collectés		Production moyenne par type de déchets (kg/hab/an)		Evolution en %
	2018	2019	2018	2019	
Ordures Ménagères	11 770,32	10 731,97	227,16	207	-8,87 %
Emballages	883,36	1030,5	17,05	19,88	16,60 %
Papiers	1 028,34	1 034,68	19,85	19,96	0,55 %
Verre	2 096,62	2 209,28	40,46	42,61	5,31 %
Déchèterie	14807,725	14612,138	285,78	281,84	-1,38 %
TOTAUX	30 586,37	29 618,57	590,30	571,29	-3,22 %

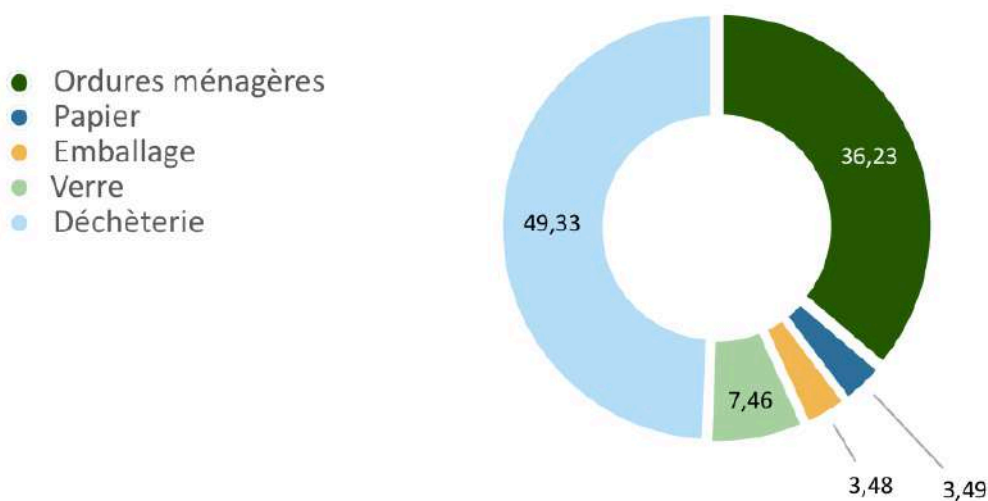
Evolution de la production moyenne de déchets



**Pourrions-nous mieux répartir
LA PART DES ORDURES MÉNAGÈRES,
EN TRIANT PLUS ?**



**Répartition de la production moyenne au SMIEEOM Val de Cher
en pourcentage**





SMIEEOM Val de Cher

22 rue de Gâtines - 41110 SEIGY
smieeom.val2c@orange.fr
Tel : 02 54 75 76 66
www.smieeom.fr

